

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

LA LOI SUR L'AÉRONAUTIQUE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable M. Mazankowski: Que le projet de loi C-36, Loi tendant à modifier la Loi sur l'aéronautique, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des transports.

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer à ce débat sur le projet de loi modifiant la Loi sur l'aéronautique, le projet de loi C-36, et assurer l'honorable ministre que l'Opposition officielle appuie ce projet de loi et collaborera avec le gouvernement pour envoyer ce projet de loi au comité le plus rapidement possible.

Je veux dire à la Chambre que ce projet de loi est le fruit, comme le disait lui-même le ministre, de nombreuses consultations qui ont eu lieu au cours des dernières années avec les divers intervenants dans le domaine de l'aéronautique. Je pense que le ministre a rappelé qu'un comité de travail de son ministère, le ministère des Transports, a été créé dès 1978 pour commencer un travail de déblayage de toute la réglementation concernant l'aéronautique en vue d'amener des amendements pertinents à la Loi sur l'aéronautique afin de doter cette industrie importante au Canada d'une loi moderne, d'une loi qui réponde aux besoins de l'heure et de l'aéronautique du XX^e et même du XXI^e siècle. Par conséquent, je suis très heureux de constater que tous les principaux intéressés ont été consultés abondamment au cours des dernières années dans l'élaboration de ce que nous avons aujourd'hui comme projet de loi C-36.

Je voudrais également me réjouir de la décision d'incorporer à ce projet de loi les principales recommandations de la Commission d'enquête Dubin sur la sécurité aérienne au Canada. Il est certain que cette commission qui avait été créée lors du premier stage de mon honorable ami, le ministre actuel des Transports (M. Mazankowski), lors de son court mandat . . .

Et comme premier mandat de ministre des Transports en 1979, il avait eu la bonne fortune de créer cette commission qui a fait un travail remarquable. Tous les Canadiens se doivent de remercier l'honorable juge Dubin pour son travail exceptionnel qui nous a permis de recevoir toute une série de recommandations importantes que nous trouvons interprétées et poursuivies en fait par des amendements précis à la Loi sur l'aéronautique. Et je remercie le ministre d'avoir donné suite à bon nombre de ces recommandations du rapport Dubin.

Également, je voudrais souligner, monsieur le Président, que si d'une part au Canada nous croyons important qu'il y ait de la déréglementation pour amener une plus grande concurrence en faveur des consommateurs, en faveur des usagers dans le domaine de l'aviation civile, il est également important de reconnaître que cette déréglementation ne serait pas prudente au chapitre de la sécurité. Et je suis content de constater que ce projet de loi nous permet d'avoir une réglementation plus sévère, plus contraignante concernant la sécurité aérienne et la protection des citoyens. Et je crois que c'est absolument essentiel. Je pense que nous pouvons faire confiance aux compagnies, aux forces du marché dans le domaine des services à la

Aéronautique—Loi

clientèle, dans celui de l'éventail de prix et de services qui peuvent être offerts aux passagers, mais je ne pense pas que nous pouvons laisser totalement libres les compagnies au chapitre de la sécurité aérienne. Et par conséquent, si d'une part l'ancien gouvernement libéral avait préconisé la déréglementation au chapitre de la concurrence en faveur des consommateurs, nous avions quand même l'intention de nous assurer qu'une réglementation plus sévère existerait dans le domaine de la sécurité aérienne.

Et je suis content de constater que le gouvernement actuel poursuit dans la même ligne de pensée les objectifs que nous poursuivions il y a quelques années afin d'assurer une plus grande protection et une plus grande sécurité aux usagers des avions et des aéroports.

Je voudrais soulever un point qui a trait à des incidents qui se sont produits, comme cet avion qui a dû atterrir en panne à Gimli au Manitoba. Je crois savoir que le gouvernement a maintenant reçu le rapport concernant cet incident ou est sur le point de le recevoir. Il va sans dire qu'une série de suggestions et de recommandations émaneront de ce rapport qui pourraient avoir une pertinence à ce projet de loi. Je ne préconise pas le retard dans l'adoption du projet de loi. Il est évident que ce projet de loi sera déféré à un comité parlementaire et que la loi sera étudiée article par article, mais d'ici à ce que cette loi soit passée en troisième lecture, si le ministre a reçu le rapport sur l'incident de Gimli, j'apprécierais que ce rapport soit déposé en cette Chambre, qu'il soit connu du public, que nous puissions étudier les différentes recommandations qui existent et peut-être nous instruire et en tenir compte avant l'adoption finale du projet de loi C-36.

Je voudrais finalement remercier le ministre de son offre généreuse de donner aux députés, membres du comité parlementaire qui étudiera le projet de loi, une instruction, ce que l'on appelle un «briefing» technique sur les différents aspects de ce projet de loi. Il va sans dire que c'est une loi très complexe et je suis certain que les hauts fonctionnaires de son ministère ou quelques experts pourraient donner un «briefing» approprié aux membres du comité parlementaire qui seront chargés de l'étude article par article de ce projet de loi.

Monsieur le Président, je termine donc mes remarques en félicitant le ministre d'avoir présenté un projet de loi qui, ma foi, est presque en tous points conformes à celui qu'aurait pu présenter son prédécesseur si l'électorat canadien en avait voulu autrement, et je peux l'assurer que même si c'est une occasion en or pour faire toute une série de discours sur les besoins que chacun de nos électeurs peuvent avoir parce que le domaine du transport est tellement vaste que chacun d'entre nous nous pouvons nous lever pour faire des revendications en faveur de nos circonscriptions respectives ou en faveur de nos électeurs . . . Mais l'Opposition officielle sera bienveillante; elle n'abusera pas de son temps de parole, puisque nous reconnaissons qu'il s'agit là d'un projet de loi technique, non pas politique; donc, nous ne ferons pas de politique avec ce projet de loi et nous collaborerons avec le gouvernement pour doter le Canada d'une loi moderne et efficace dans le domaine de l'aéronautique.